



frais de procedures suite a une amende en suisse

Par jarjar, le 26/12/2010 à 14:34

Bonjour,

J'ai été, au mois d'aout, arrêté en suisse pour excès de vitesse.

J'ai payé sur place la somme de 1000 CHF.

J'ai reçu ensuite un courrier me disant que je ne devait plus rien.

J'ai reçu une autre courrier par la suite me signalent une interdiction de conduire en suisse pendant trois mois, je dois leur renvoyer une copie signé .

Par contre ils me signalent que je recevrais une facture de 290 CHF pour les frais de procédure.

A ce jour je n'est pas renvoyé ce courrier signé reçu le 01/12/10.

Que dois je faire sachant que je refuse de payer 290 CHF de plus?

Merci de votre réponse